PRÉFET
DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'Animation des Politiques Publiques Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE BERNOUIL, JUNAY, ROFFEY, TISSEY, VEZANNES ET VEZINNES

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0125 du 13 mars 2024,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale **pour l'exploitation d'un parc éolien** composé de 10 éoliennes et de 5 postes de livraison sur les communes de **Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes**, déposée par la **SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien des Six Communes (SARL SEPE des Six Communes) sera ouverte du jeudi 11 avril 2024 (9 h) au vendredi 17 mai 2024 (17 h) inclus**, soit une durée de 37 jours consécutifs **en mairies de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes.**

Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'un président, M. Pascal FOUGÈRE, de deux membres titulaires, Mme Marie DUROLLET-CHOUDEY et M. René MOREAU, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Michel BREUILLÉ.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 11 avril 2024 au 17 mai 2024 inclus en mairies de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté :
- sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes communes d'implantation et de Béru, Carisey, Chablis, Cheney, Collan, Dannemoine, Dyé, Epineuil, Fleys, Flogny-la-Chapelle, Fontenay-près-Chablis, Maligny, Méré, Molosmes, Serrigny, Tonnerre, Tronchoy, Villiers-Vineux, Viviers dans le département de l'Yonne et de Lignières et Marolles-sous-Lignières dans le département de l'Aube sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :

• **soit <u>par voie électronique</u> :** - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<u>https://www.registre-dematerialise.fr/5260</u>

ou - à l'adresse e-mail suivante :
<u>enquete-publique-5260@registre-dematerialise.fr</u>

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)

• **soit <u>par écrit</u>** :
- sur les registres « papier » déposés en mairies de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes,

ou

- courrier adressé au président de la commission d'enquête, à la mairie de Roffey, 1 rue des Tourelles 89700, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commission d'enquête** (ou l'un de ses membres) **recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal,

- **<u>à la mairie de Junay</u>, le jeudi 11 avril 2024 de 9 h à 12 h**
- **<u>à la mairie de Vézannes,</u> le mercredi 17 avril 2024 de 14 h à 17 h**
- **<u>à la mairie de Vézinnes,</u> le samedi 27 avril 2024 de 9 h à 12 h**
- **<u>à la mairie de Tissey,</u> le jeudi 2 mai 2024 de 9 h à 12 h**
- **<u>à la mairie de Bernouil,</u> le lundi 6 mai 2024 de 14 h à 17 h**
- **<u>à la mairie de Roffey,</u> le vendredi 17 mai 2024 de 14 h à 17 h**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézinnes, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Marie-Hélène CHARBONNEAU, responsable du projet pour la SARL SEPE des Six Communes - 97 Allée Borodine Immeuble Cèdre 3 - 69800 SAINT-PRIEST – mail : <u>marie.charbonneau@sse.com</u>